

R.A.
REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE L'INTERIEUR

Kigali, le 21 Mars 1961.-

1
N° 372/Impôt.-

1270/ MS/02/1 Prefet
114/61

OBJET :
Perception Impôts.-

TRANSMIS copie pour information à :
- Monsieur le Résident Général du Rwanda-Burundi
à USUMBURI.-
- Monsieur le Résident du Rwanda à KIGALI.-
- Monsieur le Premier Ministre à KIGALI.-
- Monsieur le Ministre des Finances à KIGALI.-

KIBUNGO



3878

✓ A Monsieur le Préfet (Tous) KIBUNGO
s/couvert de Monsieur l'Administrateur de
Territoire (Tous) KIBUNGO

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance
que Monsieur le Ministre des Finances me communique l'état d'avancement de la
perception des impôts indigènes à la date du 31.12.1960.-

Ce document fait ressortir un très sérieux
retard de la perception des impôts et principalement des I.S et I.B.-

Lors de la réunion du cadre plusieurs Administrateurs de Territoire et Préfets ont fait état du manque de trésorerie qui empêchait le paiement régulier des bourgmestres et du personnel communal. Ce fait n'est certes pas étonnant si je m'en réfère au document dont je viens de vous parler.-

Je vous demande donc d'agir auprès des bourgmestres et des receveurs communaux afin qu'ils remplissent leurs devoirs dans ce domaine. Toute négligence leur sera fatalement préjudiciable car le manque de ressources pour une commune signifie l'impossibilité de payer les traitements du personnel.-

Veuillez également rappeler aux autorités intéressées qu'elles doivent s'assurer du paiement de l'I.S.1960 avant de percevoir la contribution personnelle minimum 1961.-

Le Ministre
J.B.RWASIBO.,